PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE MRC DES CHENAUX

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 18 FÉVRIER 2014

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le mardi 18 février 2014 à 20h30, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 20h30 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 1698 du présent procès-verbal.

Avis de motion

Adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, avis de motion

Madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3, donne avis de la présentation d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux pour remplacer le code antérieur et en fait la présentation.

Période de questions

- Aucune question.

2014-01-19 <u>Clôture de l'assemblée</u>

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h40.	
Adoptée à l'unanimité.	
Guy Veillette, maire	Stéphane Bourassa,
	Directeur général